



Date: 08/03/2024
Sujet: ADDITIF n°3
Pages: 2

Heure: 15:00
Doc. N°: 1.3

Du: RACB SPORT

A: Toutes les concurrents

3.1.10 RESULTATS EN DIVISION 2

Autre que les résultats en division 1, les concurrents peuvent nommer 1 épreuve de la division 2 de la liste ci-dessous dans laquelle ils peuvent marquer des points pour leur championnat Division 1.

	Date	Epreuve	Powerstage
1	16/03	Rallye des Ardennes	Non
2	06/04	TAC Rally	Non
3	24/08	Aareva Rally Oudenaarde	Non

La première participation dans une épreuve de division 2 d'un pilote sera nommée par défaut. Si un pilote désire ne pas nommer l'épreuve, il devra en informer le RACB Sport (rally@racb.com) avant le début du contrôle administratif. **Un pilote qui n'a pas nommé une épreuve, sera transparent pour l'attribution des points au championnat. Tous les pilotes classés derrière ce pilote, gagnera une place à l'attribution des points au championnat.**

3.2.9 NOMBRE DE RESULTATS POUR LE CLASSEMENT FINAL DU CHAMPIONNAT DIVISION 2

Les points seront attribués suivant le classement final : il y a 5 épreuves sur le calendrier Division 2 2024.

	Date	Epreuve
1	16/03	Rallye des Ardennes
2	06/04	TAC Rally
3	27/04	Rallye de Wallonie Division 2
4	22/06	Ardeca Ypres Rally Division 2
5	24/08	Aareva Rally Oudenaarde
6	30/11	Spa Rally Division 2

3.2.10 Les 4 meilleurs résultats seront repris pour le championnat.

19.4 CARTE DE CONTROLE DES PNEUMATIQUES « TYRECARD» (voir Annexe V)

Toutes les voitures des classes RC1, RC2, RGT, RC3, RC4 et RC5 auront une quantité de pneus limités.

Lors de chaque rallye du championnat de Belgique 2024, les équipages, à l'aide d'un feutre indélébile, devront remplir la «Tyrecard» reprenant les codes barre des pneus montés sur la voiture ou installés à l'intérieur de la voiture avant le départ de chaque section et/ou sortie de parcs d'assistance. Cette fiche devra accompagner le véhicule pour tout contrôle éventuel réalisé par un officiel du rallye.

Il est interdit de faire des ratures ou d'appliquer de l'effaceur ou du Tipp-Ex sur la tyrecard. En cas d'erreur, prendre une photo de la tyrecard erronée, envoyer/montrer au commissaire technique de l'épreuve et attendre son autorisation avant d'appliquer toute correction sur la tyrecard. Toute déviation sur cette procédure sera rapportée aux commissaires sportives.



Dès l'inscription du pneu sur la «Tyrecard», il sera comptabilisé pour la quantité maximale autorisée.

Si le pneu possède un code-barres supplémentaire sur la face intérieure, il peut être utilisé «en secours» du moment qu'il soit également inscrit sur la «Tyrecard» dans la case appropriée.

VISA : S01-BRC/B24 – Add3 (08/03/2024)